



# TAXE D'APPRENTISSAGE

## 2018



Préparez l'AVENIR de nos élèves et celui de vos FUTURS COLLABORATEURS

## TRANSFORMEZ votre Taxe d'Apprentissage en PROJETS

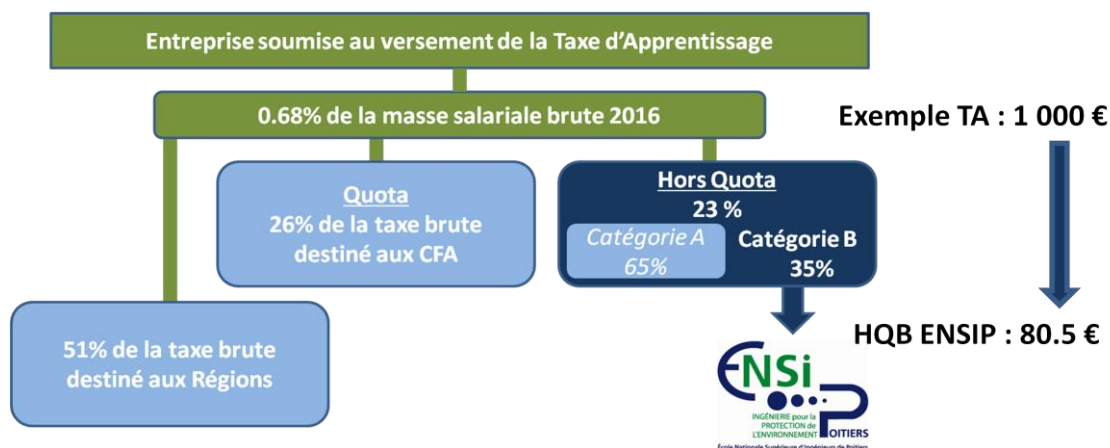
En 2017, plus de 130 entreprises ont fait confiance à l'ENSI Poitiers en nous versant leur taxe d'apprentissage, avec pour objectif de financer le développement d'outils de formation de nos futurs ingénieurs.

Les projets 2018 à soutenir :

- Nouveau parcours Géotechnique et Travaux Souterrains (GTS)
- Complexe BIM 3D
- Plateforme Energies Renouvelables

## NOS FORMATIONS HABILITÉES à percevoir la taxe hors quota B :

- Diplôme ingénieur Génie de l'Eau et Génie Civil
- Diplôme ingénieur Énergie
- Master Qualité et Traitement de l'Eaux
- Master RTMA (Parcours Automatique et Applications)



Date limite de versement 28 février 2018

Pour flécher à l'ENSI POITIERS votre versement HORS QUOTA B

Un seul code UAI à reporter sur votre bordereau OCTA : 0861041P

Votre contact à l'ENSI Poitiers :

Philippe AYRAULT - Relations Entreprises - 05 49 45 40 30 - [philippe.ayrault@univ-poitiers.fr](mailto:philippe.ayrault@univ-poitiers.fr)

ENSI Poitiers, Bât B1 - 1 Rue Marcel Doré - TSA 41105 - 86073 Poitiers cedex 9 - [www.ensip.univ-poitiers.fr](http://www.ensip.univ-poitiers.fr)